

70	12/02/2020	BE 0825.504.444	11	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	20051.00043	M 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **DYNCOMM**

Forme juridique: Société à responsabilité limitée

Adresse: Rue Boiseilles

N°: 22

Boîte:

Code postal: 5504

Commune: Foy-Notre-Dame

Pays Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Liège, division Dinant

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0825.504.444

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

29-04-2010

COMPTE ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée
générale du

06-02-2020

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-09-2018

au

31-08-2019

Exercice précédent du

01-09-2017

au

31-08-2018

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

M 6.1.3, M 6.2, M 6.3, M 6.4, M 6.6, M 7.1, M 7.2, M 8, M 9, M 10, M 11, M 12, M 13, M 14, M 15, M 16, M 17, M 18

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS
ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

DETHIER Philippe

Consultant
Rue des Inhauts 23
5021 Boninne
BELGIQUE

Gérant

JACQUEMIN Gaëtan

Consultant
Boisselles 22
5504 Foy-Notre-Dame
BELGIQUE

Début de mandat: 20-11-2018

Gérant

N°	BE 0825.504.444		M 2.2
----	-----------------	--	-------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	36.160	16.933
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		2.097
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	36.160	14.836
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	36.160	14.836
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	46.426	68.176
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	30.182	38.691
Créances commerciales		40	30.047	38.691
Autres créances		41	135	
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	10.711	27.329
Comptes de régularisation		490/1	5.533	2.156
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	82.586	85.109

N°	BE 0825.504.444		M 3.2
----	-----------------	--	-------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Capital				
Capital souscrit		10/15	31.286	30.972
Capital non appelé		10	18.600	18.600
Primes d'émission		100	18.600	18.600
Plus-values de réévaluation		101		
Réserves		11		
Réserve légale		12		
Réserves indisponibles		13	12.372	12.372
Pour actions propres		130	1.860	1.860
Autres		131		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	10.512	10.512
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	314	
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	51.300	54.137
Dettes à plus d'un an		17	20.604	
Dettes financières		170/4	20.604	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0	20.604	
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	30.696	54.137
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	7.615	
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	7.106	23.164
Fournisseurs		440/4	7.106	23.164
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	10.600	16.896
Impôts		450/3	10.600	16.896
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	5.375	14.077
Comptes de régularisation		492/3		
TOTAL DU PASSIF		10/49	82.586	85.109

N°	BE 0825.504.444		M 4
----	-----------------	--	-----

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation	(+/-)	9900	27.537	29.136
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A	3.914	
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+/-)	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	17.263	9.953
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+/-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+/-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	3.328	843
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	2.810	4.343
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+/-)	9901	4.137	13.996
Produits financiers		75/76B	17	8
Produits financiers récurrents		75	17	8
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières		65/66B	494	1.299
Charges financières récurrentes		65	494	1.299
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+/-)	9903	3.661	12.705
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+/-)	67/77	3.347	2.281
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+/-)	9904	314	10.424
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+/-)	9905	314	10.424

N°	BE 0825.504.444		M 5
----	-----------------	--	-----

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	314	10.424
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	314	10.424
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P		
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
Affectations aux capitaux propres		691/2		424
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		424
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14		
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		10.000
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		10.000
Employés		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXX	8.388
8029		
8039		
8049		
8059	8.388	
8129P	XXXXXXXXXX	6.291
8079		2.097
8089		
8099		
8109		
8119		
8129	8.388	
21		

N°	BE 0825.504.444		M 6.1.2
----	-----------------	--	---------

IMMOBILISATIONS CORPORELLES
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
Plus-values au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8199P	XXXXXXXXXX	46.171
8169	36.490	
8179	8.007	
8189		
8199	74.654	
8259P	XXXXXXXXXX	
8219		
8229		
8239		
8249		
8259		
8329P	XXXXXXXXXX	31.335
8279	15.165	
8289		
8299		
8309	8.007	
8319		
8329	38.494	
22/27	36.160	

RÈGLES D'ÉVALUATION

RESUME DES RÈGLES D'ÉVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Codes des sociétés.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :

Les règles d'évaluation [ont] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne : et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR

Le compte de résultats [a] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

II. Règles particulières

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

Frais de restructuration :

À cours de l'exercice, des frais de restructuration [ont] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative; cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Amortissements actés pendant l'exercice :

		Méthode	Base		Taux en %	
+	Actifs	+ L (linéaire)	+ NR (non réévaluée)	+ Principal	+ Frais accessoires	+
+		+ D (dégressive)	+ G (réévaluée)	+ Min. - Max.	+ Min. - Max.	+
+		+ A (autres)				
+						
+	1. Frais d'établissement	L	NR	100.00 - 100.00	100.00 - 100.00	+
+	2. Immobilisations incorporelles ..	L	NR	10.00 - 10.00	10.00 - 10.00	+
+	3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux *	L	NR	3.00 - 5.00	3.00 - 5.00	+
+	4. Installations, machines et outillage *	L	NR	33.00 - 50.00	33.00 - 50.00	+
+	5. Matériel roulant *	L	NR	20.00 - 50.00	20.00 - 50.00	+
+	6. Matériel de bureau et mobilier* ..	L	NR	20.00 - 50.00	20.00 - 50.00	+
+	7. Autres immobilisations corp. * ..	L	NR	10.00 - 50.00	10.00 - 50.00	+

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :

- montant pour l'exercice : EUR

- montant cumulé pour immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 :

EUR

Immobilisations financières :

Des participations [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Stocks :

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

1. Approvisionnements :

2. En cours de fabrication - produits finis :

3. Marchandises :

4. Immeubles destinés à la vente :

Fabrications :

- Le coût de revient des fabrications [inclus] [n'inclus pas] les frais indirects de production.

- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclus] [n'inclus pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ

% leur valeur comptable.

N°	BE 0825.504.444		M 6.5
----	-----------------	--	-------

(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes :

Le passif [comporte des] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 102, §1 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élévés à : EUR